



Mouzieys-Panens

DÉPARTEMENT du TARN

 MAIRIE
 81170

PROCÈS VERBAL de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUZIEYS PANENS

Séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2023

Conseil Municipal :

Nombre de membres en exercice: 11

Qui ont pris part aux délibérations : 9

Qui ont voté : 9

Date d'envoi de la convocation : 06 octobre 2023

Date d'affichage : 06 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize octobre à 21 h 00, le Conseil Municipal de **MOUZIEYS-PANENS** – dûment convoqué – s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Claude BLANC, Maire**.

Présents : Claude BLANC, Bernard DELPECH, Gérard MANDIRAC, Catherine TRESSOLS, Christine TRESSOLS, Jean Luc VIGUIER, Laurence CAUSSÉ, Martine BOUYSSIERE, Fabien DELPECH

Absents excusés : Christel MAZIERES, Michel PRONNIER

Secrétaire de séance : Martine BOUYSSIERE

Monsieur le Maire propose aux membres présents lors de la dernière séance d'en approuver le procès-verbal. Le quorum (plus de la moitié des 11 membres du conseil municipal), étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Dispositif d'aide en faveur des sinistrés du Maroc
- Dispositif d'aide en faveur des sinistrés de Lybie
- Dispositif d'aide en faveur des réfugiés du Haut Karabagh
- Subvention du patrimoine
- Fermeture dominicale des magasins
- Questions diverses

Après discussion, le Conseil Municipal rejette les propositions d'aide concernant les sinistrés du Maroc, de Lybie et du Haut Karabagh.

Aucune délibération n'est prise afin d'attribuer un montant financier en soutien à ces différents dispositifs d'aide.

Objet : Subvention aux associations - DE 2023_020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une nouvelle demande de subvention. Après discussion, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents

- **DÉCIDE** d'attribuer le montant suivant à la fondation du patrimoine

Associations	Montant attribué
Fondation du patrimoine	50,00 €
Non affecté	320,00 €

- **DIT que ce montant** est inscrit au budget 2023.

Objet : Motion de la commune de Mouzieys-Panens - DE 2023 021

Le Conseil municipal de la commune de Mouzieys-Panens, réuni le 13 octobre 2023, exprime sa profonde préoccupation concernant les nombreux enjeux qui s'attachent à la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire et à prédominance alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 500 m², conséquences de la stratégie de certains groupes internationaux de la grande distribution, faisant porter un risque aux petits commerces et marchés de grand vent, et aux communes tarnaises dans le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités tarnaises sont engagées dans des projets ambitieux de redynamisation de leurs centralités

Toutes les communes et intercommunalités tarnaises sont de près ou de loin impliquées dans des projets de redynamisation de leurs centralités, engageant de leurs ressources propres et des concours financiers du Conseil Départemental, de la Région Occitanie ou de l'Etat : contrats Atout Tarn du Conseil Départemental, programme régional Centre-Bourg ou dispositifs nationaux Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir.

Ces projets ont des retombées en termes d'emploi local, de lien social et d'attractivité

L'avenir de notre département passe par le maintien des équilibres de vie dans nos villes, nos villages et notre ruralité, c'est-à-dire notamment la consolidation de la cellule familiale, la valorisation de l'héritage culturel et historique, le maintien de la cohésion sociale et la promotion de la vie associative, sportive et culturelle. Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites.

Face à l'impact des ouvertures programmées le dimanche par certains groupes internationaux de la grande distribution, il est essentiel d'agir collectivement pour maintenir l'offre de services de proximité à la population et l'attractivité de nos communes tarnaises.

Dans un contexte de politique commerciale agressive de ces grands groupes, la Commission Paritaire Locale Interprofessionnelle (CPLI) du Tarn, comprenant syndicats patronaux et de personnels du Tarn (MEDEF, CPME, UDICT, U2P, FDSEA, CGT, CFDT, CFTC, CGC, FO) est unanime dans sa position favorable à la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m².

Le conseil d'administration de l'Association des maires et des élus locaux du Tarn (ADM81) a exprimé, de manière également unanime, dans sa séance du 20 septembre 2023, la même position favorable à la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m².

La commune de Mouzieys-Panens, **à l'unanimité des membres,**

- **soutient les positions de la Commission Paritaire Locale Interprofessionnelle (CPLI) et de l'Association de Maires et des élus locaux du Tarn (ADM 81), face aux groupes internationaux de la grande distribution opposés au maintien de la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m²,**

- **demande à Monsieur le Préfet** de poursuivre la discussion de manière ferme avec eux,

- **fera tout, dans le respect de la loi et des procédures en vigueur,** pour favoriser les petits commerces, marchés de grand vent et grandes surfaces respectant la fermeture dominicale, cela dans l'objectif de l'équilibre et du dynamisme de leurs centralités au bénéfice de leur population.

La présente délibération sera transmise au Préfet, aux parlementaires du département, à l'ADM 81.

Questions diverses

Mise en place d'un miroir à la Calvarié.

Une commission d'élus se réunira prochainement pour fixer les nouvelles règles de mise à disposition de la salle des fêtes.

De même, une commission se réunira pour étudier les possibilités offertes par ZADER (zone d'accélération des ENR).

La DRAC propose le recensement des objets protégés de Mouzieys-Panens

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales ont été renouvelés.

La séance est levée à : 22h45

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Martine BOUYSSIERE

Claude BLANC